

LE DOSSIER PERMET DE DONNER À VOIR QU'ON A CONSTRUIT DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES :

4 dimensions principales :

1^{ère} dimension - par rapport aux compétences :

- 1. Faire partager les valeurs de la République**
- 2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école**
- 6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques**
- 14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel**

Il est demandé (recommandé) de :

- >S'appuyer sur l'ensemble des compétences
- >Avoir un regard réflexif sur son parcours et sur ses pratiques
- >Rendre compte d'une activité professionnelle mais aussi de sa connaissance du système éducatif et des attendus de la profession.

« Le dossier doit permettre au jury d'apprécier les compétences professionnelles du candidat.....»

« Certains candidats (...) tentent de bien mettre en évidence leur maîtrise des dix compétences, mais trop nombreux sont ceux qui se restreignent à certaines de ces dix compétences. »

«Beaucoup d'entre eux n'ont pas réussi à rendre compte avec pertinence de leur activité professionnelle, de leur connaissance du système éducatif, de leur maîtrise ou même de leur connaissance des attendus pédagogiques ou didactique »

« Des dossiers ont témoigné d'une réelle capacité d'analyse du parcours professionnel et d'une qualité de réflexion sur l'enseignement de la discipline. »

« Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable est la première des compétences attendues d'un adulte qui aura la responsabilité d'élèves. La formation des élèves au respect des règles passe par un comportement exemplaire des adultes qui en ont la charge. Certains candidats semblent l'avoir oublié, le jury a ainsi systématiquement et très fortement pénalisé les comportements frauduleux qui consistent à plagier, voire à copier, des documents et à les présenter comme des productions personnelles. »

« Plus que l'exhaustivité de la présentation des postes, il est attendu une mise en évidence des traits saillants du parcours, des compétences acquises et une réflexion sur le parcours mené ».

« Une présentation de type CV analytique, explicitant les compétences développées, cherchant parfois plus spécifiquement à établir le lien avec les dix compétences attendues des enseignants, met souvent bien en évidence la cohérence du parcours du candidat et la façon dont s'est construite une professionnalité. »

« Le dossier de RAEP doit permettre de faire le lien entre l'expérience professionnelle du candidat et le métier de professeur. »

« Le candidat doit donc de mettre en valeur les éléments de son parcours professionnel qui auront un impact sur son métier d'enseignant : activités dans les établissements, pratique

.....en s'appuyant sur les rapports de jury

et réflexion pédagogiques, éventuellement réflexion didactique. »

« De façon générale, il vaut mieux concentrer le dossier sur les choses réellement importantes plutôt que de faire un catalogue exhaustif fastidieux. Une réflexion analytique et réflexive sur le parcours est plus utile qu'une longue présentation linéaire chronologique. »

« Le jury a également été surpris que certains candidats méconnaissent le contenu de leur propre dossier RAEP. »

« le jury rappelle aux candidats qu'ils ne doivent pas confondre « auto-évaluation » et « auto-satisfaction »

« Faire le bilan de son parcours professionnel ce n'est pas raconter sa vie. C'est identifier, notamment en les datant, les étapes de sa formation et de sa carrière, en précisant les spécificités des différents services accomplis »

2^{nde} dimension - par rapport aux compétences :

7. Maîtriser la langue française à des fins de communication

8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier

9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

P2. Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

Il est demandé (recommandé) de :

>Être attentif aux règles de présentation du document : Qualité de la présentation ; Fautes d'orthographe, de grammaire et de syntaxe ; Coquilles.

>Eviter impérativement tout plagiat/copie de documents.

>Problématiser, argumenter, expliquer, justifier, relativiser, prendre un recul critique,.....

« De plus, certains candidats ne maîtrisent tout simplement pas les règles formelles de présentation d'un document d'autres ont plagié, voir copié in extenso, des documents qui n'étaient pas de leur fait, ce qui est, bien entendu, inacceptable. »

« Il n'est pas admissible que des candidats présentent comme personnels des textes ou des réflexions qui sont directement copiés sur des sites internet, des manuels ou des traités. »

« Le respect des contraintes formelles (mise en page, dactylographie, délais, ...) est un élément de l'évaluation du candidat ainsi que le respect des normes en matière de longueur du dossier »

« Des dossiers peu soignés : fautes d'orthographe (y compris dans les documents distribués aux élèves), erreurs de ponctuation, textes non justifiés, mise en page confuse, pas de numérotation. »

« Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer est la seconde compétence attendue. Certains dossiers comportent de nombreuses fautes d'orthographe, grammaticales ou de syntaxe. Ce n'est pas admissible. »

« Maîtriser les technologies de l'information et de la communication est la huitième compétence. Les présentations soignées ont été appréciées »

« Réelle capacité à porter un jugement critique sur la séquence mise en œuvre »

« Montrer l'intérêt des pratiques pédagogiques choisies, de leur diversification et des supports de cours utilisés »

« la structuration globale du propos (cohérence des paragraphes, cohérence entre les deux parties, présentation et enchaînement des idées, clarté de la formulation) a également constitué un critère important de l'évaluation »

.....en s'appuyant sur les rapports de jury

« ... tous les dossiers comportent des annexes, en nombre varié, avec parfois une certaine inflation ; un volume total de deux à trois pages paraît suffisant . Ces annexes, documents ou travaux d'élèves liés à l'activité décrite dans le dossier ont une réelle utilité quand elles éclairent la conception et la mise en œuvre de la réalisation pédagogique.....ce n'est pas le volume des annexes qui importe, mais leur choix judicieux... »

« La première partie du dossier ne doit pas être ni un simple curriculum vitae ni un texte entre une « profession de foi » et une lettre de motivation où le candidat se contente d'affirmer son désir de devenir un professeur titulaire.

Inutile de mener un discours auto-satisfait où le candidat vante ses mérites professionnels puisqu'il revient au jury de valider les compétences professionnelles. Inutile en particulier de nous dire que les inspections se sont excellemment bien passées, cela n'impressionne pas le jury. Il est inopportun de développer un discours généraliste..... »

Rappelons ici très clairement tous les motifs d'élimination : non respect du nombre de pages prescrit ; inadéquation entre la discipline choisie pour l'écrit, lors de l'inscription, et la discipline effectivement traitée dans le dossier ; absence, soit du cachet du chef d'établissement, soit de la signature du chef d'établissement ou de son représentant ; page de garde absente ou autre que celle officiellement prévue pour l'année en cours ; plagiat ; absence totale d'ancrage disciplinaire.

3^{ème} dimension - par rapport à la compétence :

P1. Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique

Il est demandé (recommandé) de :

- >Maîtriser des contenus disciplinaires (surtout ceux abordés)
- >Connaitre des objectifs de l'enseignement de la discipline aux différents niveaux de classe et des programmes
- >Connaitre des démarches pédagogiques et didactiques à mettre en œuvre

« Absence de référence ou référence erronée aux référentiels de la discipline »

« Absence de connaissance des objectifs aux différents niveaux d'enseignement »

« Qualité et rigueur des contenus, notamment des connaissances scientifiques mobilisées »

« le jargon pédagogique et didactique n'a de sens que s'il est maîtrisé. Dans le cas contraire, l'ignorance et l'imposture n'en sont que plus inacceptables. Ceci vaut aussi bien pour le dossier d'admissibilité que pour l'oral d'admission »

4^{ème} dimension - par rapport aux compétences :

3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage

4. Prendre en compte la diversité des élèves

P3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves

P4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

P5. Evaluer les progrès et les acquisitions des élèves

Il est demandé (recommandé) de :

- >Être capable de situer la séquence présentée dans le contexte de la classe et/ou de

.....en s'appuyant sur les rapports de jury

l'établissement et en fonction des attendus du programme et/ou du socle (objectifs ; place dans la progression ; ...)

>Rendre compte de ses choix (supports ; modalités pédagogiques et didactiques ; organisation du travail)

>Montrer les liens entre les objectifs d'apprentissage identifiés, la tâche définie, l'activité proposée et l'évaluation mise en œuvre.

>Identifier les difficultés auxquelles sont (ou pourraient être) confrontés les élèves.

>Analyser de manière réflexive ses pratiques.

« les candidats ne doivent pas présenter une séquence de cours fictionnelle mais une situation d'apprentissage qui a été réalisée en classe »

*« les objectifs doivent être en adéquation avec le niveau de classe et s'inscrire dans le cadre des programmes »
« Il faut éviter de prendre des activités toutes faites sans une appropriation personnelle »*

« l'activité de l'élève lors de l'expérience pédagogique relatée doit être au cœur du propos »

« (le candidat à bien situé)...la séance dans les apprentissages des élèves, dans la chronologie des acquisitions de leurs compétences ; Il a bien distingué les divers types d'évaluation (formative, sommative, diagnostique) »

« En conclusion, peu de candidats mènent un réel acte réflexif sur l'expérience pédagogique présentée »

« on attend que les candidats expliquent leurs choix »

« Alors que le texte officiel de l'épreuve demande une « analyse précise » de la réalisation pédagogique présentée et que les critères d'appréciation portent notamment sur « la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée » et « la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés », trop de candidats se contentent d'une simple narration de ce qu'ils ont mis en œuvre dans leur classe, sans distance par rapport à leurs pratiques, ou, pour un plus petit nombre d'entre eux, se perdent dans des considérations inutiles (« j'écris au tableau, je demande aux élèves de sortir leur cahier »...) »

NB : Une 5^{ème} dimension doit être prise en compte si possible - par rapport aux compétences :

5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation

10. Coopérer au sein d'une équipe

11. Contribuer à l'action de la communauté éducative

12. Coopérer avec les parents d'élèves

13. Coopérer avec les partenaires de l'école

« Les responsabilités décrites, ne doivent pas se limiter aux seules activités pédagogiques en face à face avec les élèves »